

# Fiche de service : le préavis de grève de l'intersyndicale



Monsieur le Ministre,

L'intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public dépose ce jour, au nom des personnels de l'enseignement agricole public, un **préavis de grève pour le mardi 14 novembre 2023**. En effet, les personnels d'enseignement dénoncent un passage en force de la DGER qui ajoute à l'inconséquence la provocation. C'est une forme de hold-Up dont ils et elles sont victimes en ce début d'année scolaire 2023-2024. Par des pratiques de dérégulation, vos services, la DGER en particulier s'en prend directement aux fiches de service des enseignant·es et à la manière de comptabiliser leur temps de travail (ici leurs heures de pluridisciplinarité au détour de la rénovation du bac professionnel) pour les obliger « à travailler autant pour gagner moins » ou au mieux « à travailler plus pour juste gagner autant » !

Quelques rappels s'imposent concernant cette «nouvelle règle» pour décompter une partie du service des enseignant.es :

– elle n'a été discutée nulle part, alors même que les bac pro renouvelés ont fait l'objet de pas moins de 12 groupes de travail

pendant des mois !

– elle n’aura été présentée que le 18 octobre, soit plus d’un mois et demi après la rentrée et encore après de multiples demandes des représentants des personnels, et sans au final qu’aucune de nos OS n’arrive à en comprendre le lien avec ladite réforme pédagogique du bac pro !

– elle est unanimement dénoncée par les enseignant.es qui se la sont vue appliquer jusque là !

– elle n’a pas été appliquée par 2/3 des cadres intermédiaires de notre ministère (DRAAF-SRFD et/ou chefs d’établissement), parce qu’elle en est restée à une simple consigne orale transmise lors d’un webinaire organisé la veille de la pré-rentrée, et/ou parce qu’elle contrevient à la réglementation en vigueur, et/ou parce qu’une rentrée ne se prépare pas le 30 août !

En terme d’incidences, on peut retenir à ce stade sur la forme :

– le **mépris sans précédent des instances et des organisations syndicales représentatives** ;

– le **mépris des équipes pédagogiques** qui ont déjà organisé leur année, programmé leurs séquences et donc des élèves et étudiant.es censé.es en bénéficié

– le **mépris de toute réglementation** (ce changement de matrice de gestion des heures de pluridisciplinarité étant orthogonale aux grilles horaires de l’ensemble des référentiels, à MAYAJUR 2004 comme aux statuts des enseignant.es), alors que la DGER comme les DRAAF-SRFD sont les garants de son respect !

Et sur le fond :

– l’**annualisation** d’une partie des services enseignants

– la **baisse effective et artificielle du temps de service** donc

de la rémunération de milliers de professeur.es enseignants en bac pro, avec une classe de plus ou une baisse de traitement

**Monsieur le Ministre, quel message politique adressez-vous aux personnels ?**

– d'un côté, le lancement d'une mission du CGAAER sur l'attractivité des métiers de l'enseignement dans l'EAP ;

– de l'autre, **ce hold-up sur les fiches de service** qui revient à faire financer indirectement par les enseignants eux-mêmes la semaine de stage collectif supplémentaire ajoutée aux nouveaux bac pro. Cela aboutit par ailleurs à récupérer d'une main, ce qui a pu être donnée dans le cadre du socle par l'autre main... mais en le reconnaissant et en restituant momentanément leur dû aux 1100 collègues victimes à ce stade de ce « nouveau dispositif » avant généralisation – proposition DGER du 20-10 !

Ce **double, voire ce triple langage** ne peut être qu'inaudible, méprisant et méprisable pour les personnels !

Malgré plusieurs échanges bilatéraux, en intersyndicale, vos services demeurent manifestement inflexibles... alors même qu'ils indiquent que tout cela ne vise en rien à économiser de la DGH (DG en CSAM 27-09) et que seules les heures de pluridisciplinarité des bac pro rénovés seront concernées (DG adjoint GT CSA EA 18-10). Tout ça pour ça ? Pour nos OS ce récit ne tient pas, ce d'autant plus que certaines directions ont déjà étendu cette manœuvre à toute ou partie d'autres horaires ou filières pour entrer dans des DGH notoirement insuffisantes.

**L'intersyndicale exige la correction sans délai des fiches de service**, afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des agent.es et cela dans le strict respect de la note de service MAYAJUR et des statuts enseignants. Et vous demande une rencontre en urgence. Entendez, Monsieur le Ministre la colère des enseignant.es de votre ministère, celle-ci n'est ni

feinte ni illégitime !

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de la détermination de l'intersyndicale de l'EAP pour défendre les personnels de l'Enseignement Agricole Public.

L'intersyndicale de l'Enseignement Agricole Public (ÉLAN COMMUN/FO-EA/SEA-UNSA)

Paris, le 23 octobre 2023

[View Fullscreen](#)